

**Compte rendu du Conseil Municipal du
Lundi 09 mars 2020**

- L'émargement concernant le PV du 24 février 2020 a été signé, aucune remarque n'a été soulevée.

Objet : Taux d'imposition 2020

Délibération n°090320-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Bouessay

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation, (gelée à hauteur du taux de 2019 soit 14.42% en 2020)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, il propose de maintenir les taux d'imposition 2020 comme ceux fixés en 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2020, de maintenir chaque taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation (gelée à hauteur du taux de 2019 soit 14.42% en 2020).

Taxe foncière (bâti), maintien du taux soit 18.94 %.

Taxe foncière (non bâti), maintien du taux soit 32,32 %.

PRODUIT FISCAL 2020				
Taxes	Taux 2019	Taux 2020	Bases imposition 2020	Produit fiscal
1. Taxe d'habitation	14,42 %	14,42 %	464 000	66 909
2. Taxe foncière (bâti)	18,94 %	18,94 %	328 000	62 123
3. Taxe foncière (non bâti)	32,32 %	32,32%	65 500	21 170
4				
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				150 202

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine 2020

Délibération n°090320-02a

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 134 684.25 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 176 408.81 €

Le Conseil Municipal décide, à deux abstentions et 10 voix pour, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2020 section de fonctionnement et section investissement tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Principal 2020

Délibération n°090320-02b

Mr le Maire donne la parole à Mr Freuslon, premier adjoint, après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 546 169.54 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 317 992.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2020 tel qu'il est présenté.

Affaires diverses :

- Le tableau des permanences des élections municipales des 15 et 22 mars prochains est présenté aux élus.
- Mme Jouy la remplaçante de Mme Landais est en poste depuis le 02 mars dernier.

FIN 21H05.

FIN DE MANDATURE : Mr le Maire remercie tous les élus pour leur investissement pendant ce mandat (des plus anciens aux nouveaux élus) ;

Question posée d'un habitant : Faut-il porter un masque pendant les élections ?

Réponse de Mr le maire : Non, ce ne sera pas nécessaire.